



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

COMPTE RENDU
COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 9 DECEMBRE 2015
(en 2ème CONVOCATION)

Ordre du jour :

- Approbation du Procès verbal du Comité technique Local du 03/07/2015.
- Suivi de l'avis du CTL du 23/10/2015. Ponts naturels actés
- Mise en place des pôles de contrôle des revenus et patrimoines (PCRP)
- Horaires d'ouvertures du Centre des Finances Publiques de Fougères
- Ré-installation du service du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public (SCCAP) à la cité administrative, pour information.

FODGFIP35 a fait la déclaration liminaire suivante (voir annexe)

Mise en place des pôles de contrôle des revenus et patrimoines (PCRP)

M CANO a présenté le projet de création du pôle à la DRFIP 35, et les « avantages » de créer un pôle pour l'étude et le contrôle global d'un dossier en réunissant des équipes dispersées,

Ce pôle sera chargé du contrôle des dossiers à fort enjeu (DFE), des infra DFE, du contrôle d'initiative des particuliers, du contrôle de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, des successions, des plus-values immobilières et autres taxes liées au patrimoine

Ce pôle englobe les missions de la brigade FI, de la cellule fort enjeu et des inspections de fiscalité immobilières en prenant des dossiers DFE vus initialement par les PCE (Pôle Contrôle Expertise).

Le Directeur rappelle également qu'il y aura un pôle à Rennes et une antenne à Saint Malo avec un effectif global de 21 agents, augmenté dans un premier temps de 3,4 agents ALD.

Le CHSCT n'a pas encore été saisi car la Direction attendait que le projet soit stabilisé et soumis au comité technique local.

Un groupe de travail s'était réuni quatre fois pour aboutir à un document de synthèse et plusieurs protocoles définissant les liens du PCRP avec différents services et leurs domaines de compétences: enregistrement, PCE, SIP, DIRCOFI. Les organisations syndicales ont dénoncé que le 5ème groupe de travail a défait ce qu'avaient fait les précédents.

FO-DGFIP a fait remonter de nombreuses questions qui préoccupent les agents sur le périmètre d'activité, les protocoles mis en place et les règles de gestion des personnels

En effet, de nombreuses interrogations subsistent :

- Absence d'état des lieux des charges de travail des différents services qui intègrent le PCRCP.
- L'implantation du PCRCP à la Cité bd de la Liberté au 4ème ou au 3ème étage pose le problème de la réception du public. Des contribuables se rendront à l'accueil des particuliers de Magenta qui les orientera vers le service de l'enregistrement où ils seront invités à s'adresser à l'accueil de la Cité Administrative !
- L'implantation du PCRCP à la cité éloignera les services de gestion des services de contrôle (d'où problèmes de mutualisation d'expertises sur certains dossiers et de communication entre services des dossiers papiers des particuliers, successions et transferts qui ne sont pas numérisés).
- Les applications informatiques n'incluent pas l'application MOOREA qui permet le suivi et le recensement des actes enregistrés.
- Transfert des contrôles de dossiers professionnels à fort enjeu (DFE) qui sont actuellement effectués par les pôles de contrôle et d'expertise PCE, sans transfert d'agents.
- Le PCRCP assurera également la programmation du contrôle fiscal y compris sur certains dossiers professionnels transférés.
- Quel sera le volume de 3909 exigées ? Les PCE devront-ils réaliser un objectif supérieur en terme de programmation ou contrôle fiscal externe puisqu'ils n'auront plus en charge le contrôle des dossiers DFE professionnels ?
- Les règles de gestion des personnels dans le cadre du mouvement national et local : quels agents figurent dans le périmètre de priorité pour suivre la mission et quelle sera la priorité d'affectation ?
- L'IDIV expert de la brigade BCFI non remplacé au 1^{er} janvier 2015 sera t-il remplacé et affecté au PCRCP ?
- Le pilotage de la BCR va être assuré désormais par la DIRCOFI, est ce que les autres services de contrôle (PCE PCRCP et BDV) seront aussi prochainement impactés ?

A toutes ces questions nous n'avons obtenu que très peu de réponses concrètes. Or les agents concernés car dans le périmètre de la mission ou souhaitant intégrer la structure doivent candidater maintenant, et avant le 20 janvier 2016 et n'auront pas tous les éléments pour se déterminer!! :

Les agents du PCE dont la mission DFE est transférée au PCRCP sans les emplois ne se trouvent pas dans le périmètre de la mission et ne sont donc pas prioritaires dans le cadre du mouvement de mutation. Cela induit en plus une perte de technicité

La Direction a expliqué que l'on saura trouver des solutions et que l'on n'est pas en train de régler tous les détails (ces questions sans réponse pourraient être examinées dans un prochain groupe de travail), que l'implantation du pôle à la Cité Administrative est la solution qui a présenté le moins d'inconvénients.

Sur la formation des agents la Direction s'est voulue rassurante.

A une question de FO, la Direction a répondu sans nous rassurer non plus sur l'avenir du maillage territorial du contrôle fiscal que la DIRCOFI aura un rôle d'animation, qu'on ne peut craindre que le PCRFP lui soit rattaché, ni que l'antenne de Saint Malo ferme car elle gère des dossiers à enjeu.

Acculée, l'Administration a reconnu que la présentation précipitée du dossier en CTL est liée au calendrier de campagne de mutation : elle doit publier les emplois avant le 20 janvier pour que les agents postulent !.

Pour F.O.-DGFIP, il est temps que s'engage un véritable débat sur les moyens du service public républicain.

A ce titre, FODGFIP35 l'a redit en instance, le CTL doit être l'instance principale de cet enjeu. Il fallait siéger sur tous les points à l'ordre du jour pour poser les questions, défendre les missions et les agents qui les assurent. Nous ne sommes pas comptables des absences de réponses de la Direction. La CGT et Solidaires ont quitté la séance, vos représentants FO DGFIP35 sont restés.

Inquiets sur la dégradation du maillage territorial auquel la création du pôle peut aboutir, devant l'absence de garantie sur l'avenir de l'antenne de Saint Malo, face à l'absence de réponse aux demandes sur les conditions de fonctionnement du pôle, FODGFIP35 a voté contre sa création.

FO DGFIP est resté en séance, pour poser les questions sur les autres points à l'ordre du jour et sur l'actualité des postes et services, dans l'intérêt des agents.

Nouveaux horaires de la trésorerie de Fougères collectivités : FO DGFIP35 a voté contre la réduction des horaires d'ouverture, considérant que les moyens doivent être donnés pour assurer une qualité d'accueil constante.

Déménagement du service de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public : FODGFIP35 a relevé l'incertitude actuelle sur le prochain rattachement fonctionnel du service (PCE ou Division du Contrôle Fiscal ?) .Le déménagement nous semble prématuré. A notre interrogation sur l'avenir du service, la Direction a répondu que les départs éventuels des deux collègues seraient remplacés

Après examen des points à l'ordre du jour, FODGFIP35 est intervenu sur plusieurs sujets :

Les fermetures de La Guerche et Louvigné : le Directeur attend des réponses aux courriers qu'il a adressés début décembre aux maires, courriers dans lesquels il propose la mise en place de permanences DGFIP dans les communes.

Il n'a pas été sollicité par le préfet pour mise en place de maison de service au public. Enfin, tout sera en place dans les CFP de Vitré et Fougères le 4 janvier pour accueillir les agents qui y arriveront.

FO DGFIP35 redit son opposition à ces fermetures.

La réouverture du standard de Rennes magenta : dans un comité technique de mars 2015, le Directeur disait qu'il allait essayer de régler le problème de l'accueil. La Direction redit que la mise à jour des annuaires sur impôts,gouv est faite, que les interlocuteurs consultent à tort google où ils ne trouvent pas les bonnes coordonnées téléphoniques et que 70 % des appels concernaient les amendes.

Nous redirons toujours qu'impôt,gouv ne peut communiquer dans tous les cas les lignes directes des services, que des contribuables abandonnent leurs démarches faute d'avoir un interlocuteur téléphonique.

Le budget :

La Direction se vante d'être une des rares Directions dont le budget est équilibré, grâce aux économies réalisées et précise que des pistes d'économies demeurent, notamment encore en matière d'affranchissement.

Nous vous invitons à faire remonter vos demandes en matière de matériels d'impression, délais de distribution de certains courriers rallongés avec incidences sur le suivi de certains dossiers , ou autre sujet.

Contrôle fiscal :FO DGFIP35 a reposé la question de rémunération des indics et du sens de l'enquête de satisfaction lancée vers les entreprises vérifiées : à l'instar du pilotage de la BCR par la DIRCOFI, ne faut-il pas craindre une absorption de brigades départementales de contrôle par des structures régionales, voire inter-régionales ? La Direction répond que ce scénario peut s'envisager pour la Lozère, mais pas pour un département de la taille de l'Ille et Vilaine

Conclusion :

il ne fallait pas s'exonérer de porter les revendications des agents, il fallait siéger. Ils ne nous ont pas convaincus qu'ils sauront trouver les solutions.

Montrons que nous ne résignons pas. On voudrait nous faire taire, mais FO ne peut s'interdire de revendiquer et d'agir.

En cette période où est reconduite une politique d'austérité contraire aux besoins de la population en services publics, l'heure est plus que jamais à la mobilisation.

Rennes, le 16 décembre

Vos représentants FODGFIP35 élus en CTL :

Catherine LE GUENNEC, Jean-Michel SEMPERE, Florence RUIZ



BULLETIN d'ADHESION NOM : . Prénom : .

Grade : Indice . Quotité de travail : fait le :

Affectation : .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**, section d'Ille et Vilaine . (fo.drfip35@finances.gouv.fr)

CELUI QUI NE REVENDIQUE PAS A DEJA PERDU !